



Vélizy-Villacoublay

École maternelle Exelmans



13 rue du Général Exelmans

Édito

Bonne rentrée 2026 à tous !

À toute la communauté éducative, aux parents et surtout aux enfants, dont certains franchissent cette année les portes de l'école pour la première fois, nous adressons nos vœux les plus chaleureux. Que cette nouvelle année scolaire soit riche en découvertes, en apprentissages et en joies partagées. Nous souhaitons à chaque élève de grandir dans un climat de confiance, de curiosité, de respect et de bienveillance. À chacun, nous souhaitons une belle rentrée et une année épanouissante, porteuse de réussite et d'émerveillement.



François Brunet

Adjoint au Maire, chargé de l'Éducation



Maeva Taupenas

Conseillère municipale déléguée

Temps scolaire

Directeur : Cédric GALLAS

Jour de décharge : lundi

01 34 58 11 79 / 0780688z@ac-versailles.fr

Temps périscolaire

Directeur : Samir HACHEMI

Directrice adjointe : Marine CATELINEAU

01 34 58 11 93

periexelmans@velizy-villacoublay.fr



Structures de secteur du mercredi

L'ALSH mercredi se fera au sein de l'école maternelle Exelmans

Contact avec la Direction de l'éducation



Posez directement vos questions depuis votre Portail Famille pour tous les sujets relatifs aux temps scolaires, périscolaires, à la restauration, au PAI et à la facturation des prestations

Emploi du temps de l'école

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 À 8H30	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire	Accueil de loisirs	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire
8H30 À 11H30	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00		Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00
11H30 À 13H30	Pause méridienne	Pause méridienne`		Pause méridienne	Pause méridienne
13H30 À 16H30	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00		Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00
16H30 À 18H30	Accueil post scolaire	Accueil post scolaire		Accueil post scolaire	Accueil post scolaire

Origine du nom de l'école

Rémy Isidore Joseph, comte Exelmans était un maréchal de France mort en 1852 victime d'une chute à cheval.



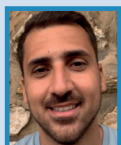
Organigramme de l'école



Cédric GALLAS
Directeur Scolaire



Isabelle MALLET
Coordinatrice ATSEM



Samir HACHEMI
Directeur Péri scolaire



Marine CATELINEAU
Directrice adjointe Péri scolaire



Christophe BOURGUIGNON
Agent Technique Polyvalent



Virginie MESNIGE
Responsable de Self

INFO ÉDUCATION

- **Règlement intérieur** [cliquez ici](#)
- **Dématérialisation des démarches** (Inscription scolaire, Quotient Familial et justificatif d'absence) [cliquez ici](#)
- **Facture unique** : mandat SEPA disponible [cliquez ici](#)

CALENDRIER VACANCES

- **Vacances d'automne**
du 17/10 au 01/11
Inscription du 05/09 au 20/09
- **Vacances de Noël**
du 19/12 au 03/01
Inscription du 07/11 au 22/11
- **Vacances d'hiver**
du 06/02 au 21/02
Inscription du 02/01 au 17/01
- **Vacances de printemps**
du 03/04 au 18/04
Inscription du 20/02 au 07/03
- **Vacances d'été**
du 03/07 au 02/09
Inscription du 01/05 au 16/05

Inscription aux activités périscolaires

Les inscriptions aux activités périscolaires s'effectuent via le Portail Famille de la ville de Vélizy-Villacoublay ou l'application Vélizy tout en 1.

Vous pouvez notamment :

- Inscrire votre enfant aux activités périscolaires et à la restauration.
- Visualiser les inscriptions de vos enfants et les modifier si besoin en respectant les délais.
- Consulter les opérations que vous avez effectuées, consulter les règlements réalisés à la régie périscolaire.
- Régler vos factures par carte bancaire grâce à un système de paiement électronique sécurisé.



Connexion www.espace-citoyens.net/velizy-villacoublay

Connectez-vous à votre espace personnel sur le portail famille avec votre identifiant et mot de passe.

Si vous n'en avez pas, contactez la Direction de l'Éducation : education@velizy-villacoublay.fr

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

L'inscription à l'ALSH pour le mercredi et les vacances s'effectue via le portail famille (en respectant les délais et dates-limites d'inscription). Prestation soumise au dépôt des justificatifs employeurs des 2 parents attestant d'une activité les mercredis.

Délais de réservation et annulation

- ALSH mercredi : 3 jours
- ALSH vacances : 3 à 5 semaines avant le 1^{er} jour des vacances

